



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-212503955-20191212-00059488-02

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 54 - Déconstruction d'un immeuble Néolia sis 5, Rue Picasso

Délibération n° 2019/005948

Déconstruction d'un immeuble Néolia sis 5, Rue Picasso**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

	Date	Avis
Commission n°3	27/11/2019	Favorable unanime (1 abstention)

Contexte

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les études menées ont abouti à un souhait de déconstruction d'un volume important de logements sociaux sur le quartier de Planoise.

Cette nouvelle opération constitue la suite des travaux engagés dans le PRU 1 sur le site de l'Ilot Van Gogh, déconstruction du parking souterrain soit 116 emplacements de parking ou box.

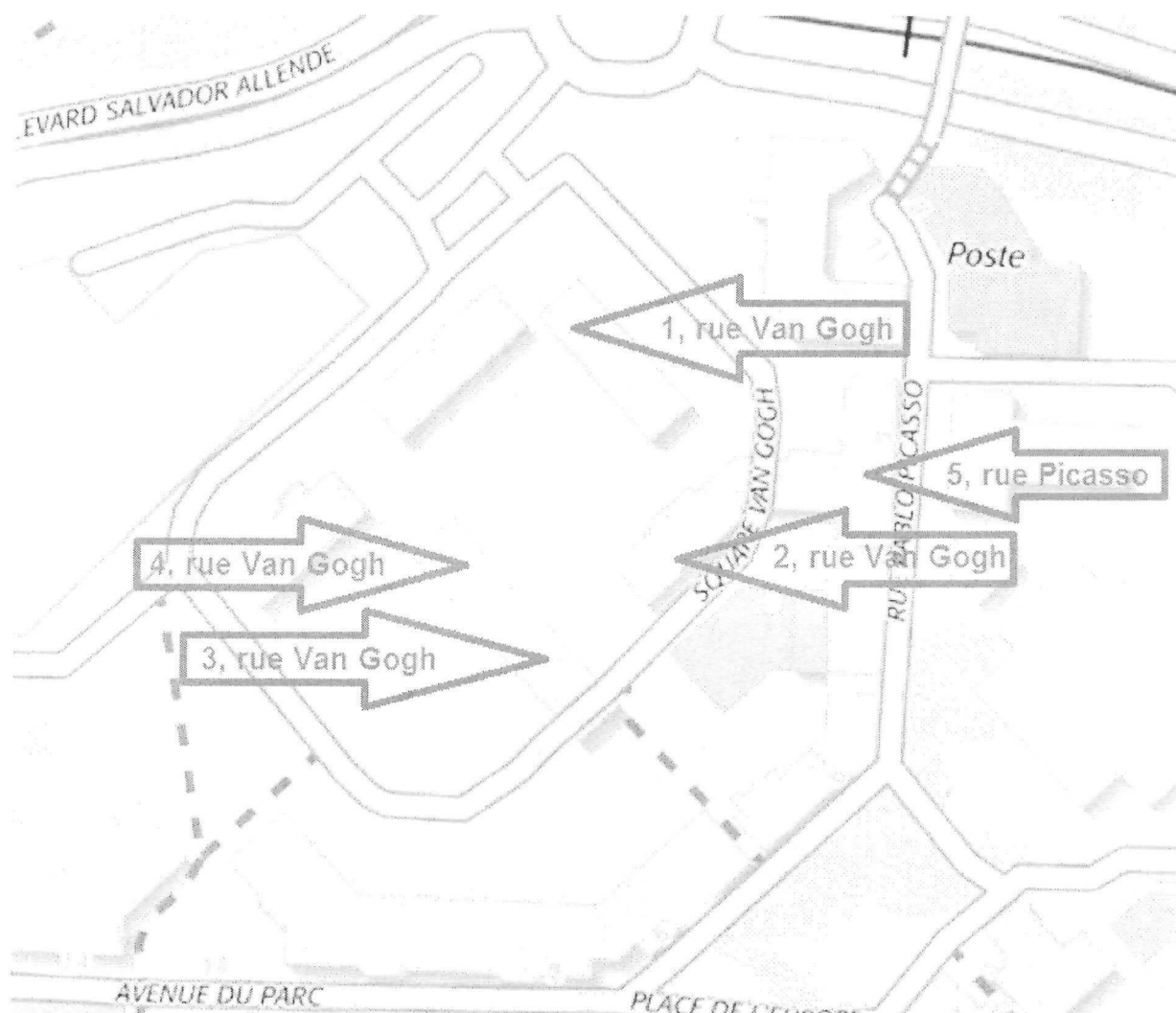
Projet de déconstruction

La société Néolia est propriétaire de 7 bâtiments sur l'Ilot Van Gogh dont 5 sont prévus à la déconstruction soit un total de 117 logements sur les 174 de l'Ilot.

La dernière réhabilitation de ce patrimoine remonte à 2007.

Les immeubles déconstruits :

Adresses	Nombre de logements	date prévisionnelle de déconstruction
1, rue Van Gogh	28	2020
5, rue Picasso	32	2021
3, rue Van Gogh	20	2022
4, rue Van Gogh	15	2022
2, rue van Gogh	22	2023



Dans l'attente d'un programme d'aménagement, le terrain sera travaillé afin de fournir une plateforme propre en terre végétale engazonnée.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur la déconstruction de l'immeuble sis 5, Rue Picasso.

Immeuble 5, Rue Picasso

Cet immeuble, en forme de T est mitoyen avec l'immeuble Néolia sis 2, Rue Van Gogh et avec le 3, Rue Picasso, propriété de Grand Besançon Habitat.

Ce bâtiment de 32 logements est de type rez-de-chaussée plus 5 étages (R + 5). Il regroupe 16 T2, 13 T4 et 3 T5 ainsi que 2 commerces en rez-de-chaussée, vacants depuis plusieurs années.

L'accès de l'immeuble, en façade, se trouve Rue Picasso (piétonne). En façade arrière, la Rue Van Gogh passe sous l'immeuble et sera fermée pendant la durée des travaux.



21 ménages sont encore présents dans le bâtiment sur les 32 logements qu'il abrite.

Le relogement des locataires

La mission de relogement (MOUS) a été confiée à SOLIHA agence de Besançon.

Dans le contexte de l'ANRU, le relogement des locataires s'opérera selon les règles édictées par la charte communautaire de relogement élaborée par Grand Besançon Métropole en collaboration avec la Ville de Besançon et signée par les bailleurs sociaux et les partenaires impliqués (État, CAF, Département, Action logement, CCAS...).

Cette charte prévoit notamment :

- L'accompagnement du locataire tout au long de la mise en œuvre de son changement de résidence. A noter qu'aucun délai de préavis ne sera exigé et aucune indemnité de réparation locative ne sera réclamée.
- La localisation des logements proposés et le coût des loyers et charges.
- La prise en charge des frais liés au déménagement.

Les propositions de relogements, avant passage en Commission d'attribution logement des bailleurs (CAL), seront examinées dans le cadre des réunions du Groupe technique relogement (GTR).

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur la déconstruction de cet immeuble, conformément aux dispositions de l'article L. 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne prennent pas part au vote : 0